



### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 AVRIL 2019 (extraits)

**Étaient présents** : M. Cholley, Maire, Mme Everaert, Mme Le Blanc, M. Repaire, M. Prieur-Laurent, Mme Grange, Adjoint, Mme Eymard, M. Antoni, Mme Dabadie, Mme Antoni, M. Mercier, M. Bouvier, Mme Younsi, Mme Walter, Mme Moret Miguet, M. Pilorget, M. Epry, Mme Carrie, M. Previdi, M. Novel, M. Houard

**Représentés** : M. Andretti, pouvoir à M. Repaire, Mme Grison Jaillet, pouvoir à Mme Everaert, M. Le Blanc, pouvoir à Mme Le Blanc, M. Patin, pouvoir à M. Bouvier, Mme Boisseau, pouvoir Cholley, M. Saunier, pouvoir à M. Epry, Mme Prade, pouvoir à M. Novel

Absent : M. Loga

Secrétaire : Mme Eymard

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**PROCEDE** à l'installation de Monsieur Gérard Houard, suite à la démission de Monsieur Buatois.

**APPROUVE** le compte rendu et le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 19 février 2019 sans observation.

Monsieur le maire rend compte des décisions portant sur :

- la convention de partenariat entre la ville, l'association La chaloupe et l'école élémentaire Bouton pour un projet musical dans le cadre des classes à thèmes pour un montant de 600 € TTC,
- le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle *Paroles d'Hados* avec l'association Koud'ju dans le cadre de la classe à thèmes de l'école élémentaire Bouton pour un montant de 8 000 € TTC,
- le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle *Weekend de culture urbaine* avec l'association H2G-HIP HOP de la ville de Gif-sur-Yvette pour un montant de 7 700 € TTC,
- un contrat de dératisation et désinsectisation de la cuisine centrale et de la cantine des Erables avec la société Ecolab Pest France pour un montant de 1 076,40 € TTC pour la campagne préventive annuelle,
- la conclusion d'un avenant n°1 au contrat relatif à la maintenance préventive des systèmes de vidéoprotection et de détection d'intrusion du Centre Technique Municipal avec la société Avidéon France afin d'ajouter la maintenance des détecteurs optiques de fumée, ce qui porte le coût de la maintenance de 2 022 € TTC à 2 682 € TTC.

## ADMINISTRATION GENERALE

Modification de la constitution des commissions suite à la démission de Monsieur Buatois:

- commission solidarité (petite enfance, centres de loisirs, aînés et santé) : Monsieur Buatois remplacé par Madame Prade
- commissions « urbanisme, travaux et développement durable », « vie associative, animation et culture » et commission « vie économique » : Monsieur Buatois remplacé par Monsieur Gérard Houard

**ELIT à l'unanimité**, les 4 conseillers municipaux dont les noms suivent pour représenter la ville et siéger au conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS): Madame Isabelle Grange, Madame Ordy Younsi, Madame Christine Walter et Madame Christiane Prade

**ADOpte à la majorité (3 abstentions : M. Novel, Mme Prade, M. Houard)**, une motion relative aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé (motion qui sera soumise au conseil communautaire du 11 avril 2019)

## FINANCES

**DECIDE à la majorité (3 abstentions : M. Novel, Mme Prade, M. Houard)**, **de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux** à percevoir au titre de l'exercice 2019 et de les laisser à : 10,63% pour la taxe d'habitation, 16,25% pour la taxe foncière (bâti), 42,81% pour la taxe foncière (non bâti).

**AUTORISE à l'unanimité**, Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat de subventionnement dit « de partenariat » avec le département. Dans le cadre de ce contrat la commune bénéficie d'une enveloppe d'un montant de 529 584 €. Le montant des 3 opérations présentées s'élève à 831 926 € :

Opérations	Coût de l'opération HT (€)	Montant de la subvention	Part restant à la charge de la collectivité (€)
Réhabilitation du gymnase des Érables	273 850 €	205 388 €	68 462 €
Réhabilitation de la salle communale	357 610 €	231 718 €	125 892 €
Extension du groupe scolaire des Érables	200 466 €	92 478 €	107 988 €
	831 926 €	529 584 €	302 342 €

## PERSONNEL

**APPROUVE à l'unanimité**, vu l'avis du comité technique en date du 11 mars 2019, la mise à jour du protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail des agents communaux afin de modifier les horaires de la gardienne du Ludion, de l'appariteur/ASVP et de la secrétaire des services techniques.

**DECIDE à l'unanimité**, vu l'avis du comité technique en date du 11 mars 2019, d'instituer **l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)**.

**DIT à l'unanimité**, vu l'avis du comité technique en date du 11 mars 2019 et conformément aux textes réglementaires, que le nombre d'heures supplémentaires que peut effectuer un agent est limité à 25 par mois et décide que les heures supplémentaires effectuées en cas de dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail sont récupérées de la manière suivante :

- chacune des huit premières heures supplémentaires par semaine donne lieu à une bonification de 25%, soit 1 heure 15 minutes récupérées pour 1 heure travaillée.
- les heures suivantes donnent lieu à une bonification de 50% soit 1 heure 30 minutes récupérées pour 1 heure travaillée.
- les heures supplémentaires effectuées pour le travail de nuit (22 heures à 5 heures), de dimanche et des jours fériés donnent lieu à une majoration de 100%.

**APPROUVE à l'unanimité**, les termes de la convention de participation au service commun intercommunal de « Protection des données » avec Cœur de l'Essonne, pour un montant de 1 722 euros pour l'année 2019 (10 mois).

**DECIDE à l'unanimité**, vu l'avis favorable du comité technique en date du 12 mars 2019, la suppression :

- d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- d'un emploi permanent à temps non complet d'ATSEM principal de 2<sup>e</sup> classe.

## SCOLAIRE/JEUNESSE

**AUTORISE à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer avec le Département de l'Essonne la convention cadre triennale de partenariat relative aux dispositifs d'aides en direction des jeunes en difficulté d'insertion et dit que la ville participera à hauteur de 0, 50 € par jeune de 18 à 25 ans, soit 271,50 €.

## CULTURE

VU la commission vie associative-animation et culture en date du 12 février 2019,

- **FIXE à l'unanimité**, le montant des subventions aux associations pour l'année 2019 à 50 625 €, sous réserve de la signature de la convention de subventionnement ou de l'avenant.
- **FIXE à l'unanimité**, le montant de la subvention exceptionnelle à verser à l'association Images pour la présentation d'une pièce de théâtre *Kids* à 570 €.
- **APPROUVE à l'unanimité**, les termes de l'avenant n°1 à la convention cadre en date du 12 novembre 2019 déterminant les conditions d'utilisation des équipements sportifs communaux par le collège Blaise Pascal, qui réactualise la participation aux frais (18 900 €), et modifie l'article 3 relatif aux horaires d'utilisation et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention cadre avec le collège Blaise Pascal.

## URBANISME

**AUTORISE à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer et déposer au nom de la commune un dossier de déclaration préalable pour l'opération de rénovation thermique de la salle polyvalente des Érables sise parc des Érables à Villemoisson-sur-Orge.

**AUTORISE à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer et déposer au nom de la commune un dossier de déclaration préalable pour l'opération de la salle communale et sa réhabilitation à Villemoisson-sur-Orge.

**AUTORISE à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer et déposer au nom de la commune un dossier un permis de construire pour l'opération d'extension du groupe scolaire des Érables à Villemoisson-sur-Orge.

**APPROUVE à l'unanimité**, la modification n°3 du plan local d'urbanisme.

**EMET à l'unanimité**, un avis sans observations ni réserves sur le projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) arrêté par le conseil communautaire en date du 21 février 2019.

**EMET à la majorité (3 abstentions : M. Novel, Mme Prade, M. Houard)**, un avis sans observations ni réserves sur le projet de programme local de l'habitat (PLH) arrêté par le conseil communautaire en date du 21 février 2019.

### **Opération de revitalisation de territoire (ORT) avec la communauté d'agglomération Cœur Essonne Agglomération les communes volontaires, l'Etat et ses établissements publics et les partenaires associés**

Visant trois objectifs principaux:

- la revitalisation du commerce de proximité et le maintien d'une offre de service de qualité,
- la rénovation de l'habitat ancien, la lutte contre l'habitat indigne, et la production de logements sociaux,
- l'amélioration et le développement de l'accessibilité du territoire, notamment les liaisons centre-ville/périphérie.

L'ORT s'engage pour une durée de 5 ans dans le cadre d'une convention avec les collectivités engagées, l'Etat et les partenaires associés et contributeurs. L'Etat apporte un financement spécifique pour soutenir ce programme.

En cohérence avec le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune, le SCOT de l'agglomération en cours d'élaboration, et l'intérêt communautaire en faveur du commerce, un travail sur les corridors marchands apparaît comme une priorité, notamment pour le secteur de la route de Corbeil.

La commune de Villemoisson-sur-Orge, en partenariat avec Morsang-sur-Orge et Sainte-Geneviève-des-Bois souhaite s'engager dans ce programme.

### Informations

Le prochain **conseil municipal** aura lieu le 18 juin 2019 à 20h30